



Humanis

Protéger c'est s'engager

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES ENTREPRISES DU NEGOCE ET DE L'INDUSTRIE DES PRODUITS DU SOL, ENGRAIS ET PRODUITS CONNEXES

Immeuble Britannia
Allée B
20 Boulevard Eugène Deruelle
69432 LYON Cedex 03
Tél : 09 77 401 100 (appel non surtaxé)
Fax : 04 72 84 51 90

N° Entreprise : _____

Date d'effet retenue de l'adhésion : _____

N° contrat : **CCN004000**

CONTRAT D'ADHESION NON CADRE

REGIME DE PREVOYANCE

Raison sociale : _____
Adresse du siège social : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Adresse de correspondance (si différente) : _____
Téléphone : _____ Télécopie _____ e-mail : _____
Date de création : _____ Forme juridique : _____
Code NAF : _____ N° SIREN : _____
Nature de l'activité : _____
Effectif concerné à la date de l'adhésion : _____

> ADHESION

L'entreprise, ci-dessus nommée, représentée par _____
agissant en qualité de _____ muni de tous les pouvoirs nécessaires ⁽¹⁾ déclare adhérer, au profit de son personnel non cadre*, auprès d'Humanis Prévoyance et de l'OCIRP ⁽²⁾ au contrat référencé ci-dessus, en vue d'appliquer les dispositions du régime de Prévoyance instauré par la Convention collective nationale des entreprises du négoce et de l'industrie des produits du sol, engrais et produits connexes.

* On entend par personnel non cadre, le personnel qui n'est pas affilié au régime AGIRC institué par la convention collective nationale de retraite et de prévoyance des cadres du 14 Mars 1947.

(1) L'adhésion constituant un engagement contractuel de l'entreprise, la présente demande doit être signée par un représentant légal de l'entreprise ou, à défaut, par une personne dûment habilitée à prendre cet engagement. **Afin d'enregistrer l'adhésion, l'entreprise doit joindre au présent document un Kbis de moins de 3 mois ou le récépissé de déclaration à la Préfecture pour une Association.**

(2) L'OCIRP (Union d'Institutions de prévoyance régie par le code de la Sécurité sociale – 17 rue de Marignan, 75008 PARIS) est l'organisme assureur de la garantie rente éducation. Il en délègue la gestion à Humanis Prévoyance.

Les données à caractère personnel sont collectées et traitées pour les besoins de la gestion du contrat, dans le respect des dispositions légales en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel. Les données sont destinées exclusivement aux entités composant le groupe Humanis ainsi qu'aux partenaires du groupe en charge d'activités confiées par ce dernier. Conformément aux dispositions légales précitées, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant à exercer par courriel à contact-cnll@humanis.com ou par lettre à l'adresse suivante : Groupe Humanis – Cellule CNIL – Satisfaction clients – 303 rue Gabriel Debacq – 45777 Saran Cedex. Votre demande doit être accompagnée d'une copie d'un titre d'identité en cours de validité. Vous disposez également d'un droit d'opposition, pour des motifs légitimes, au traitement de ces données. Vos données personnelles sont conservées pendant une durée maximale de deux années à compter de la fin des relations contractuelles vous liant au groupe Humanis. Le groupe prend les mesures conformes à l'état de l'art afin d'assurer la sécurité et la confidentialité de vos données conformément aux dispositions légales susvisées.

> ENGAGEMENT

La date d'effet retenue sera au plus tôt la date d'embauche du premier salarié ou le premier jour du mois civil suivant l'envoi du présent bulletin (cachet de la poste faisant foi) complété et signé par l'entreprise.

L'entreprise reconnaît avoir reçu et pris connaissance du présent contrat (le bulletin d'adhésion et les Conditions Générales référencées « CG-CCN Négoce-Prev-mai 2011 » où figurent les cotisations et les garanties) et la notice d'information « NI-CCN-Négoce –Prévoyance ».

Attention ! Seule la souscription d'un contrat couvrant des garanties incapacité et/ou invalidité vous permet de bénéficier de la présomption de catégorie objective prévue par le Décret n° 2012-25 du 9 janvier 2012 relatif au caractère collectif et obligatoire des garanties de protection sociale complémentaire. Humanis Prévoyance propose un contrat standard complémentaire au régime conventionnel à cet effet.

L'entreprise a-t-elle à la date de signature du présent bulletin, des salariés et/ou anciens salariés en arrêt de travail ⁽³⁾ ou des bénéficiaires de rente éducation en cours de service (cochez la case concernée) :

NON : Si cette situation venait à être modifiée avant la date d'effet de l'adhésion, l'entreprise s'engage à en informer immédiatement notre organisme

OUI : Dans ce cas, vous devez obligatoirement remplir le document intitulé « Déclaration de reprise de passif »

L'entreprise

HUMANIS PREVOYANCE

Fait à _____ le _____

Fait à _____ le _____

Signature (et cachet)

Le Directeur
Signature (et cachet)

(3) Incapacité Temporaire de Travail, y compris en temps partiel pour raison thérapeutique, ou Invalidité

Votre interlocuteur commercial : _____